



PRIX CULTURE & CREATION PRODUIT EN BRETAGNE 2014

PRIX DU DESIGN PRODUIT EN BRETAGNE

- REGLEMENT 2014 -

ARTICLE 1 – L'organisateur

L'Association PRODUIT EN BRETAGNE située 2 Avenue de Provence – CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3 organise « Le Prix du Design PRODUIT EN BRETAGNE 2014 », pour lequel les inscriptions sont ouvertes du 11 octobre au 15 décembre 2013. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à celui-ci.

ARTICLE 2 – Contexte du Prix

PRODUIT EN BRETAGNE organise depuis plus de 10 ans les Prix Culture&Création : Les Grand Prix du Livre et Grand Prix du Disque, et le Prix à la Création qui évolue pour devenir le Prix du Design.

Le but du Prix du Design est de mettre en lumière le design par l'objet, avec l'idée que la création contemporaine bretonne dans le domaine visuel est porteuse d'image pour la région et créatrice d'emploi.

ARTICLE 3 – Qui peut s'inscrire ?

L'inscription est ouverte à tous les industriels installés en Bretagne (5 départements), collaborant avec des designers également établis en Bretagne (5 départements).

ARTICLE 4 – Les projets qui peuvent être candidats

Le Prix du Design récompense un objet, éventuellement une ligne d'objets, destiné à être vendu/e au grand public, réalisé en série, même petites.

En effet, le but du Prix du Design est de permettre à des structures volontaires de développer leurs ventes. La communication associée au lauréat aura notamment pour rôle de communiquer au grand public qu'il peut se procurer l'objet lauréat s'il le souhaite.

Le Prix concerne les objets (au sens large) résultats d'une collaboration entre designer et industriel.

La concrétisation du projet se sera faite entre le 1^{er} octobre 2012 et le 15 décembre 2013.

Pour être éligible, les objets doivent correspondre aux critères d'habilitation de Produit en Bretagne pour les éléments qui relèvent de la Culture et de la Création : 70% du coût de revient doit être issu d'opérations réalisées en Bretagne (création, conception graphique, fabrication, décoration, expéditions, gestion des commandes...).

Le jury prendra en considération les éléments suivants : fabrication sur le territoire, lien avec l'identité bretonne, marché visé, ambitions pour l'objet candidat, usage de l'objet, esthétique, moyens techniques mis en œuvre pour la réalisation de l'objet et son bon fonctionnement (le cas échéant).

La démonstration de l'intérêt de l'objet par le candidat sur la fiche d'inscription sera prépondérante dans le choix par le jury.

ARTICLE 5 – La récompense

Le jury décidera de remettre un prix voire aucun si les candidatures ne permettaient pas de déterminer un lauréat.

PRODUIT EN BRETAGNE assurera une promotion via les médias et son réseau d'influence. Aucune dotation en nature n'est prévue au moment de l'ouverture de ces inscriptions.

Un travail est en cours pour la mise en place de partenariats, pour proposer aux lauréats des opérations ciblées en termes de promotion (réalisation de mini-sites internet, mise en avant lors d'événements grand public et professionnels...).

ARTICLE 6 – Le jury

Un premier jury composé fera une présélection d'une vingtaine de projets sur la base de la réelle nouveauté des projets et sur leur qualité intrinsèque (solidité, ergonomie...).

Le jury final sera composé d'au moins 7 personnes (journalistes, distributeurs, magasins, amateurs éclairés...) sélectionnées pour l'éclectisme de leurs goûts. Il aura à se prononcer sur l'esthétisme des pièces selon sa propre sensibilité.

En dessous d'un certain nombre de candidatures et selon la diversité des objets présentés, l'organisateur pourra décider de fondre les deux jurys en un seul.

Les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 7 – Remise des prix

Les lauréats seront à minima informés par courrier de l'obtention de leur titre. Une cérémonie de remise des prix en présence des parties prenantes du projet et de journalistes devrait être organisée en mai 2014.

ARTICLE 8 - Inscription

Avant le 15 décembre : le candidat devra avoir transmis à :

**Prix du Design 2014 - PRODUIT EN BRETAGNE
2 Avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3**

son dossier d'inscription complété :

- fiche d'inscription complète et signée
- photo haute définition de l'objet
- tout autre support permettant au jury de se prononcer (l'envoi d'un exemplaire de l'objet présenté serait un plus)

Pour tout renseignement : Alan Blanchet - Tél : 02-98-47-94-88 - contact@produitenbretagne.com

Attention : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

ARTICLE 9 - Acceptation du règlement et dépôt

Le fait de participer au Prix à la Création implique l'acceptation du présent règlement. Cette acceptation vaut par l'envoi de la fiche d'inscription dûment remplie.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande formulée auprès de l'Association PRODUIT EN BRETAGNE - 2 avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3.

* * * * *